



---

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

**Quarante-sixième session**

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 8 d) de l'ordre du jour

**Questions méthodologiques relevant de la Convention**

**Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

**Interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des progrès réalisés par le secrétariat pour donner suite à la demande que lui avait faite le SBSTA à ses trente-huitième et trente-neuvième sessions<sup>1</sup> de procéder aux adaptations techniques requises de l'interface d'accès aux données relatives aux gaz à effet de serre après l'adoption de la révision des « Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention, première partie : Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des gaz à effet de serre »<sup>2</sup>.
2. Le SBSTA a constaté la nécessité de continuer d'afficher les modules de la version précédente de l'interface, qui n'ont pas encore été mis à jour, dans l'attente de l'achèvement des travaux mentionnés au paragraphe 1. Cela étant, afin d'éviter les confusions, il a demandé au secrétariat de prendre les dispositions voulues pour garantir la clarté de cette version de l'interface.
3. Le SBSTA a pris note avec préoccupation de l'absence de moyens financiers pour mener à bien les activités visées au paragraphe 1. Il est convenu de poursuivre l'examen des questions liées à l'interface à sa cinquantième session (juin 2019), en vue de déterminer les mesures à prendre.

---

<sup>1</sup> FCCC/SBSTA/2013/3, par. 121, et FCCC/SBSTA/2013/5, par. 86.

<sup>2</sup> Décision 24/CP.19.

